

Atelier Régional de sensibilisation relative à la
coopération et la coordination pour la mise en œuvre
des conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm pour
les pays d'Afrique francophone

du 5 au 8 juillet 2011 à Dakar (Sénégal)



**EXPÉRIENCE DU MALI EN MATIÈRE DE
COOPÉRATION ET DE COORDINATION POUR LA MISE
EN ŒUVRE DES CONVENTIONS DE BALE,
ROTTERDAM ET STOCKHOLM**

PRÉSENTÉE PAR ABDOULAYE TRAORÉ ET BALLA SISSOKO

Plan de la présentation



- I. EXPÉRIENCES ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE DES TROIS CONVENTIONS**
- II. SITUATION DU CADRE JURIDIQUE**
- III. EXPÉRIENCES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

I. Expériences et enseignements tirés de la mise en œuvre coordonnée des trois conventions



- **Prise en compte dans le Plan National d'actions de Mise en œuvre de la Convention de Rotterdam de la création d'un Centre Antipoison actuellement en cours d'étude pour la prévention et la prise en charge des intoxications liés aux pesticides;**
- **Réalisation des activités de monitoring communautaire des impacts de pesticides dans certaines localités de la Région de Sikasso.**
- **Adoption d'un document de prévention de l'accumulation de stocks de pesticides.**
- **Formation des distributeurs et utilisateurs sur les dangers liés aux pesticides.**

I. Expériences et enseignements tirés de la mise en œuvre coordonnée des trois conventions (suite)



- Renforcement des capacités des services de contrôle (DNACPN, DNA, DGD et DNCC) en matière de formation pour la lutte contre le trafic illégal de produits chimiques dangereux.
- Création d'un Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) , structure qui gère les informations relatives aux pesticides . Les informations venant du Comité Sahélien de Pesticides (CSP) sont gérées au niveau de cette structure.
- Renforcement des capacités sur les préparations de formulation de pesticides extrêmement dangereux.

I. Expériences et enseignements tirés de la mise en œuvre coordonnée des trois conventions (suite)



- La préparation des positions nationales se fait à travers les concertations et échanges entre les points focaux et AND : cas de l'endosulfan.
- La concertation entre AND appartenant à des Ministères différents est un mécanisme de prise de décisions. Les projets de décisions sont toujours partagées avec les points focaux des conventions de Bâle et Stockholm.

I. Expériences et enseignements tirés de la mise en œuvre coordonnée des trois conventions (suite)



- Pour l'instant, l'échange d'information se fait à travers le REIC. Actuellement un autre réseau relatif au traitement des informations en matière de pesticides est en cours de constitution; il s'agit du réseau PSMS-Mali.
- Renforcement des capacités du LCV par le PASP-Mali dans l'évaluation des risques. Les capacités du LCV doivent être renforcées également par le PNUE dans le cadre d'un projet sous régional regroupant six pays de la sous région.
- Le Développement d'alternatives aux pesticides se fait entre autres, dans le cadre du projet GIPD.

I. Expériences et enseignements tirés de la mise en œuvre coordonnée des trois conventions (suite)



- L'application des textes régissant la gestion des pesticides et des produits prohibés se fait au niveau des différents services de contrôle (DNACPN, DNA, DGD et DNCC). La coordination est assurée par le CNGP et le Groupe de Travail Prévention (GTP).
- Toutes les missions de suivi et de contrôle sont sanctionnées par un rapport.

II. Situation du Cadre juridique



- Le Mali s'est doté d'un ensemble de textes (lois, décrets et arrêtés) pour la mise en œuvre des conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm. On peut citer entre autres:
- La loi n°01- 020 du 30 mai 2001 relative aux Pollutions et aux nuisances;
- la loi n° 02- 014 du 3 juin 2002 instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en République du Mali;
- La loi n°08- 033 du 11 août 2008 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

II. Situation du Cadre juridique (suite)



- Le décret n° 09-313 du 19 juin 2009 fixant les modalités d'application de la loi n°02- 014;
- Le décret n°07- 135/P-RM du 16 avril 2007 fixant la liste des déchets dangereux ;
- L'Arrêté n°01- 2699/MICT-SG fixant la liste des produits prohibés à l'importation et à l'exportation.

III. Expériences et enseignements tirés de la mobilisation des ressources financières



Le Mali a reçu des fonds dans le cadre:

- de l'élaboration du Plan de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm ;
- de l'élaboration du Plan National d'actions de mise en œuvre de la convention de Rotterdam ;
- du renforcement des capacités sur les préparations de formulations de pesticides dangereux : projet test du monitoring des impacts de pesticides dans la région de Sikasso.

III. Expériences et enseignements tirés de la mobilisation des ressources financières (suite)



- la réalisation d'une étude sur la gestion actuelle des pneus usagés au Mali et élaboration d'un projet en vue de leur gestion écologiquement rationnelle ;
- le monitoring de l'air dans deux régions et le District de Bamako en vue de la recherche des POPs.

III. Expériences et enseignements tirés de la mobilisation des ressources financières (suite)



Enseignements

Les ressources financières allouées ont été d'un apport important même si elles n'ont pas toujours suffi pour bien couvrir toutes les activités devant être menées. leur mise à disposition est nécessaire afin de pouvoir réaliser différentes activités identifiées dans les plans d'actions.



**Merci de votre aimable
attention!**